

Image not found or type unknown



Fiscalité française pour une succession internationale

Par **xalana**, le **15/01/2015** à **22:46**

Bonjour,

Je suis française. Mon père était portugais. Il est décédé au Portugal où il y vivait depuis 17 ans. Je suis sa seule héritière. Dans la succession il y aurait un bien immobilier et quelques biens mobiliers tout au Portugal. Je pense faire appel à un notaire portugais. Dois-je déclarer la succession à l'administration française? Vais-je payer des impôts sur les biens hérités au Portugal?

bien cordialement

xalana